

AUTEUIL-LE-ROI

BULLETIN MUNICIPAL

N°119
Décembre 2012



Auteuil le Roi
vu par les enfants de l'École Sully

Sommaire

- 4 Urbanisme
- 6 Civisme
- 8 Compte-rendus
- 14 École
- 17 Vie au village
- 22 Associations
- 30 Libre expression
- 31 Information

EN JANVIER

Samedi 12 janvier
Vœux 2013

Dimanche 27 janvier
Thé dansant

EN FÉVRIER

Samedi 16 février
Mardi Gras

EN MARS

Samedi 23 mars
Théâtre

EN AVRIL

Samedi 6 et Dimanche 7 avril
3^{ème} Festival Théâtre

Samedi 20 avril
Carnaval

Calendrier des manifestations 2013

Dates	Organisateurs	Manifestations	Sites
6 janvier	Saint Sanctin	Epiphanie	Eglise
12 janvier	Maire	Vœux 2013	Salle des Fêtes
15 janvier	Club Loisirs Auteuillois	Assemblée Générale	Maison des Associations
19 janvier	L'Arpent de Bacchus	Repas de la St Vincent	Salle des Fêtes
27 janvier	Comité des Fêtes	Thé dansant	Salle des Fêtes
28 janvier	Les P'tites Frimousses	Assemblée Générale	Garderie
16 février	Mairie	Mardi Gras	Mairie
9 mars	L'Arpent de Bacchus	Taille de la Vigne	Vigne
15 mars	L'Arpent de Bacchus	Assemblée Générale	Salle des Fêtes
19 mars	Club Loisirs Auteuillois	Repas	Le Relais d'Auteuil
23 mars	Mairie	Pièce de théâtre	Salle des Fêtes
1 ^{er} avril	Mairie	Chasse aux œufs	Parc de la Mairie
6-7 avril	Mairie	3 ^e festival du Théâtre amateur des Yvelines	Salle des Fêtes
9 avril	Société de Chasse	Assemblée Générale	Maison des Associations
13 avril	Comité des Fêtes	Repas et soirée dansante	Salle des Fêtes
20 avril	Mairie	Carnaval	Village
21 avril	C dans l'R	Tournoi de pétanque	Stade



Madame, Monsieur,

En cette période préélectorale, vous comprendrez bien qu'il me faut être réservé dans mon mode de communication sur tous les dossiers de la Commune.

Cet éditorial sera donc succinct pour éviter toute controverse.

Toutefois, une agitation entoure la problématique sur l'implantation du container à verre enterré.

Les Auteuillois se sont clairement exprimés sur ce sujet et ne plébiscitent pas son implantation sur le parking de la Mairie pour des raisons évidentes de sécurité à l'égard des enfants et de nuisances aux riverains.

Personne ne comprend pourquoi ce container n'est pas réimplanté là où il a toujours été.

J'espère que le Conseil municipal aura la sagesse de prendre en compte cet avis.

Le message essentiel à faire passer dans cet éditorial, c'est l'obligation que nous avons de compléter notre Conseil municipal de cinq nouveaux membres.

Je resterai Maire jusqu'à la fin de mon mandat (Mars 2014), et je pense qu'il est important de retrouver la sérénité au sein de l'équipe pour faire aboutir les projets qui restent en cours.

Ceci vous concerne tous, et j'appelle à la plus large participation aux élections municipales complémentaires des 13 et 20 janvier prochain.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous invite tous à la traditionnelle Cérémonie des Vœux Samedi 12 janvier 2013 à partir de 11h30 à la Salle des Fêtes.

Cordialement.

Philippe Heurtevent, Maire d'Auteuil-le-Roi

Abribus : pour être « au sec »

Place de la Mairie



Modèle d'Abribus (Marcq)

Une subvention du Conseil Général des Yvelines a permis de planifier la création d'un abribus Place de la Mairie, dans le sens « RD76- Autouillet ».

Après une étude de marché, les travaux ont été confiés : pour la maçonnerie, à l'entreprise Zwald d'Auteuil le Roi ; pour la charpente, à l'entreprise Langlois de Saulx Marchais. Coût total de l'opération : 8 757,90 € HT

Les travaux débuteront en Mars 2013 pour une durée d'environ un mois.

Plan Local Urbanisme

« La Commission du PLU travaille à l'élaboration du règlement, qui touche à sa fin. La Municipalité sera en mesure de présenter l'avancement du document au premier semestre 2013.

La démission du 1^{er} adjoint au poste de rapporteur de la Commission Urbanisme ainsi qu'un certain « boycott » des réunions de travail de la part de quelques élus ont généré un retard certain.

Radars pédagogiques : ils sont en service sur la RD76 !



Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 200 mètres environ du panneau afficheur, sans but répressif mais dans un objectif préventif.

Comme nous l'avons déjà annoncé dans le bulletin précédent, la commune d'Auteuil le Roi a bénéficié d'une subvention pour l'achat de deux radars pédagogiques. Coût de l'investissement : 4 199,40 € TTC, soit 1 041,40 € restant à charge de la Commune.

Nos deux radars de marque Icare sont installés sur la RD76 depuis le 13 décembre, pour l'un avant l'Impasse de la Hourdière en venant de Marcq, et pour l'autre à hauteur de la Rue du Rû d'Orme en venant de Vicq. L'intégralité des passages de voitures est mémorisé et tous les relevés de vitesse sont enregistrés : le but est non seulement de sensibiliser l'automobiliste au respect de la vitesse (vitesse autorisée : 45 km/h) mais aussi de pouvoir analyser le trafic en nombre de véhicules et en niveau d'infraction selon les tranches horaires.

Enquête publique PPRNA à Auteuil le Roi

Plan de Prévention des Risques Naturels Argile

Pour rappel, l'instauration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Argile a été préconisée par arrêté préfectoral en 2008, car 99 % du bâti actuel d'Auteuil le Roi se trouvent sur des terrains argileux très sensibles au phénomène, lié à la sécheresse, de « retrait-gonflement » de l'argile.

Il convient de préciser que le fait que la Commune ait été classée en Etat de Catastrophes Naturelles du 1^{er} avril au 30 juin 2011 n'est pas corrélé à la mise en place de ce plan : celui-ci était « en route » bien avant cette date. C'est la demande faite par la Municipalité qui a permis ce classement qui autorise les Auteuillois à faire jouer leurs assurances. En outre, les responsables du Département ont bien souligné que la mise en place de ce Plan n'empêchera pas la Commune d'être à nouveau reconnue « Etat de catastrophes naturelles », dans le futur : les éventuels dommages sur le bâti existant avant la préconisation auront ainsi toujours la possibilité d'être pris en compte.

Lors de sa séance du 4 octobre 2012, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'instauration du Plan de Prévention des Risques Naturels Argile sur la commune par 9 voix Pour et 2 voix Contre (M. Pélissier – Mme Desclaux Curnie).

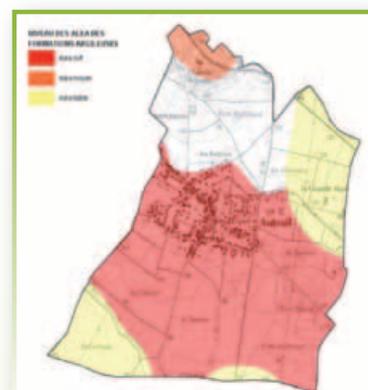
Les services de l'État lancent donc une enquête publique du

Lundi 4 février au Samedi 9 mars 2013

avec présence du Commissaire Enquêteur le Samedi 2 mars de 9h à 12h, et la tenue de quatre permanences en semaine aux horaires d'ouverture de la Mairie (dates à préciser)

A l'issue de cette enquête et après avis du Commissaire enquêteur, le document de préconisation sera annexé aux documents d'urbanisme.

Afin de permettre la meilleure information de tous, **une réunion de présentation du dossier aura lieu début février 2013**. Cette réunion avait été initialement annoncée en juin 2012 (cf article PPRNA du Bulletin n°117 d'avril 2012), mais les services de l'Etat, avant l'été, ont souhaité retarder la finalisation de ce dossier.



Rues en Fête



Bonnes fêtes !



Depuis 2008, la Municipalité fait évoluer les illuminations de Noël dans le village. Ainsi, toutes les rues sont désormais décorées lors de ces festivités, du 15 décembre au 15 janvier.

Les guirlandes lumineuses ont été modifiées afin de passer aux ampoules LED, moins gourmandes en énergie. Pour limiter le coût, les structures ont été conservées et ce sont les cantonniers qui ont travaillé à cette évolution de nos guirlandes. Merci à eux pour le travail accompli.

Enfin, les candélabres « support » sont progressivement équipés de boîtiers de sécurité.

Quelques chiffres

84 candélabres équipés de guirlandes, soit une multitude d'ampoules qui égayent les fêtes de Noël !

Un certain investissement, mais Noël est un moment magique qu'il faut fêter d'une multitude de petites lueurs qui brillent dans la nuit !



A déplorer des aléas d'éclairage sur un secteur de la commune pendant quelques soirs : ce dysfonctionnement électrique, dont il a fallu trouver la cause, ne venait ni des guirlandes de Noël, ni des radars nouvellement installés, mais d'un candélabre défectueux.



Comme vous le savez, la Commune d'Auteuil-le-Roi doit procéder à des élections municipales partielles afin de compléter l'équipe municipale avec 5 nouveaux conseillers. Ces élections auront lieu pour le 1^{er} tour

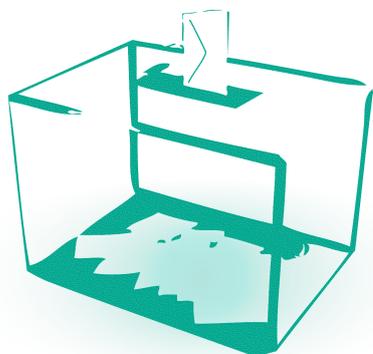
**Dimanche 13 janvier 2013 de 8h00 à 18h00
(Attention ! pas 20 h 00 comme d'habitude)**

S'il y a un 2^d tour, il se déroulera

le Dimanche 20 janvier de 8h00 à 18h00

Concernant la liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre 2012 pour vous inscrire : une permanence se tiendra à cet effet **Lundi 31 décembre de 10h à 12h.**

Cependant, une précision mérite d'être apportée : cette inscription, postérieure à la réactualisation de la liste électorale qui a eu lieu le 29 février 2012, n'autorise à voter qu'à partir du 1^{er} mars 2013.



Le service civique : qu'est ce que c'est ?

- Un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 et 25 ans
- Sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures hebdomadaires
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat
- Effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'International.

L'ambition du Service Civique est d'offrir à toute une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité. Le Service Civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Quelles missions proposer aux jeunes volontaires ?

Neuf domaines d'actions prioritaires pour la Nation ont été identifiés :

- Solidarité : par exemple, accompagner des personnes âgées isolées dans des sorties culturelles
- Santé : par exemple, intervenir dans les écoles sur les conduites à risque
- Education pour tous : par exemple, participer à des actions de lutte contre l'illétrisme
- Culture et Loisirs : par exemple, participer à la mise en place d'un festival culturel
- Sport : par exemple, favoriser l'accès aux pratiques sportives de personnes handicapées
- Environnement : par exemple, sensibiliser la population au tri des déchets et aux économies d'énergie
- Mémoire et citoyenneté : par exemple, participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques

- Développement international et actions humanitaires : par exemple, réaliser une mission à l'International avec une grande ONG
- Intervention d'urgence : par exemple, aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations

Comment s'engager dans un service civique ?

Il suffit de prendre contact avec le Centre Départemental « Yvelines Information Jeunesse » à Versailles 2 place Charost à Versailles
Tél. : 01 39 50 22 52 - <http://www.yij78.org>.

Pour plus de renseignements,
<http://www.service-civique.gouv.fr/>

Les bons gestes en hiver !

En Novembre / Décembre, on élague, on taille, on remet de l'ordre avant l'hiver.

Les arbres ont perdu leurs feuilles, c'est donc que la sève redescend et qu'on peut couper sans nuire à la santé de l'arbre.

Les végétaux plantés en haies séparatives ne doivent pas excéder une hauteur de 2 mètres. Pour autant, vous ne pouvez couper vous-mêmes les branches de l'arbre de votre voisin qui dépassent sur votre terrain : c'est au propriétaire de le faire, à votre demande.

Sur la rue, vos arbres et arbustes dépassent au-dessus du trottoir : vous devez les tailler afin de libérer le passage sur le trottoir, et surtout éviter que la végétation ne masque un panneau routier ou un candélabre, ce qui engagerait votre responsabilité.

L'hiver, c'est aussi le moment de planter, et si vous souhaitez planter une haie pour vous protéger des regards, vous aurez pris soin de ne pas gêner vos voisins en respectant la distance de plantation : on ne peut planter d'arbustes à moins de 0,50 mètre d'une limite séparative.

Pour les arbres, la limite à respecter, de 2 mètres au moins de la parcelle voisine, peut ne pas être suffisante. Vous ne pouvez faire subir à autrui une nuisance, ce qui sera le cas si vous plantez un arbre à fort développement qui, en quelques années, s'étendra au-delà de votre jardin, sur le terrain du voisin. Pensez-y si vous choisissez de planter un chêne majestueux qui va peu à peu envahir tout l'espace.

Enfin, chaque riverain est tenu d'entretenir le trottoir qui longe sa propriété.

Donc, attention aux feuilles mortes, aux débris, qui pourraient occasionner des chutes de passants. Il en est de même pour le déneigement du trottoir devant chez vous. Là encore, votre responsabilité est engagée.

Le Bulletin municipal n°113 de Novembre 2010 a fait un point précis sur l'élagage et les règles de plantation d'arbres en limite de propriétés.

Conseils Municipaux

Retrouvez les comptes rendus complets des séances du Conseil Municipal sur <http://www.mairie-auteuil-le-roi.fr/elus-mairie/seances-du-conseil/index.html>

Séance du 19 juillet 2012

Plan de Prévention des Risques Naturels Argile d'Auteuil-le-Roi (PPRNA)

La saisine pour l'élaboration de l'enquête publique n'étant pas prête et la période d'été n'étant pas propice à une enquête publique, la DDT a demandé un report de la délibération au mois de septembre.

Ecole Sully : réalisation du plan de masse

La Commission a rencontré le maître d'œuvre chargé du dossier du Contrat rural et il est nécessaire d'établir un plan de masse de l'école afin de réaliser le projet du préau : coût de 1 659 € HT qui sera pris en charge par le Contrat rural. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la signature du devis Fonciers Expert.

Intercommunalité : Convention financière « Cœur d'Yvelines »

Le projet de création d'une intercommunalité à partir de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » nécessite une étude pour fixer les objectifs de chaque commune à la réalisation du projet. « Cœur d'Yvelines », qui pilote le projet, demande une participation financière de 0,50 € par habitant, soit pour la commune d'Auteuil-le-Roi 458 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Remplacement du Poste informatique « Administrateur et Réseau »

Le poste informatique du secrétariat de Mairie, qui joue également le rôle de serveur, est usé et sera prochainement inutilisable. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant d'investissement de 1 210,50 € HT pour l'achat d'un PC, et une maintenance de 177,71 € TTC annuelle sur le budget de fonctionnement.

Rénovation des vestiaires du Stade de Foot : coût supplémentaire

M. le Maire rappelle les travaux effectués dans le cadre de la DGE 2010 pour la rénovation des vestiaires du stade de foot, pour un devis initial de 1 306,56 € HT. Or, l'entreprise « Aide Solaire » a dû effectuer des interventions supplémentaires (remplacement et

reprise de 2 douches, remplacement et pose de carrelage suite à infiltration d'eau à l'intérieur des murs des 2 douches, remplacement du réservoir du WC dans le local de l'arbitre). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la facture d'un montant total de 2 250,83 € HT.

Elaboration du P.L.U. : complément d'honoraires pour le Cabinet Claire Bailly

Dans le cadre de la réalisation du PLU, 6 réunions supplémentaires ont été réalisées par rapport au planning initial. Par conséquent, le bureau d'étude propose la régularisation de ces réunions à hauteur de 4 réunions supplémentaires pour un montant de 1 400,00 € HT ; les deux autres ne seront pas facturées. Mme Depoux fait remarquer que ce surcoût équivaut aux 5% de marge de dépassement autorisés dans le cadre du Code des Marchés Publics, et que tout nouveau dépassement devra faire l'objet d'une procédure MAPA. Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement des honoraires.

Contrat Rural : validation des locaux pour la future « Maison des Associations »

M. le Maire rappelle les trois actions qui ont été décidées pour la réalisation du futur Contrat rural : réhabilitation des locaux au 5 rue du Rû d'Orme pour une Maison des associations, création d'un préau à l'école et rénovation du chœur de l'église. En effet, après analyse, la Commission s'est orientée vers la réhabilitation du local du 5 rue du Rû d'Orme à côté de la Cantine avec un aménagement en aile complémentaire. Mme Depoux souligne notamment que l'accès aux handicapés ne peut être réalisable au 3 rue de l'église par la mise en place d'une rampe, et elle rappelle que le cabinet d'architecture attend l'accord du Conseil municipal pour établir l'avant projet. Mme Chavillon demande confirmation sur le changement d'implantation de la Maison des Associations et explique qu'elle avait envisagé avec la DDJS un projet pour les jeunes avec une installation en sous sol du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chavillon)

Modulation à la baisse du montant de l'indemnité du Maire selon l'Article L.2123-20 et suivant du CGCT faisant suite au retrait de toutes les délégations du Maire votées par le Conseil municipal en date du 26 avril 2012

M. le Maire donne lecture du courrier, reçu en Mairie le 10 juillet 2012, signé de 6 élus (D. Pélissier, G. Petiteau, S. Blondeau, J.L. Capelle, S. Depoux et M. Chavillon) qui demandent une baisse du montant de l'indemnité du Maire. Puis il donne la parole aux élus.

M. Pélissier explique que les élus signataires considèrent que le retrait des délégations du Maire engendre une diminution des indemnités proportionnelle à ses retraits, et considèrent que le montant de l'indemnité doit être revu : ils demandent, dans un premier temps, une baisse d'1/3 de l'indemnité.

M. le Maire précise que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres doit être accompagnée d'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal. Par conséquent, en absence de tableau, le vote sera sûrement entaché d'illégalité.

Mme Desclaux-Curnie précise qu'il aurait dû en être de même lorsque le M. le Maire a supprimé les indemnités de fonction des adjoints. M. le Maire répond que, dans le cas des adjoints, il s'agissait d'une conséquence automatique du retrait de leurs délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, sachant que M. le Maire ne souhaite pas participer au vote : 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme Monteiro, M. Delpech)

Conteneur à verres enterré : convention avec le SIEED

M. le Maire rappelle le choix de l'emplacement du conteneur à verres sur le « haut du parking de la Mairie », et il précise que cette implantation est à moins de 6 mètres de sa véranda. Il souligne qu'il a reçu en Mairie 3 recours gracieux et 1 recours hiérarchique auprès de M. le Préfet, et précise que ces recours sont suspensifs. Mme Vandervoort affirme que ces recours ne sont pas suspensifs. M Pélissier et M Petiteau

demandent de se conformer à l'ordre du jour, et de voter l'autorisation de signature de la convention avec le SIEED. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 8 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme Desclaux-Curnie, Mme Monteiro, M. Delpech, M. Heurtevent).

Séance du 4 octobre 2012

Après une minute de silence à la mémoire de Mme Simone Depoux, les questions à l'ordre du jour sont abordées.

SMEUAHM : Délibération sur sa dissolution

Ce syndicat avait en charge la gestion du SCOT « Houdan - Montfort l'Amaury », SCOT qui dépendront dans le futur des intercommunalités respectives. Toutes les communes qui appartenaient au SMEUAHM doivent donc délibérer pour acter la dissolution de ce syndicat. M. le Maire rappelle à cet effet que lui et Mme Monteiro avaient été les seuls à voter Contre des dépenses qui devaient être engagées pour étudier ce SCOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la dissolution du SMEUAHM.

SIAB : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2011 conformément à la loi n° 95-101 du 2 décembre 1995 (dite Loi Barnier)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le rapport du SIAB, document annuel sur lequel doivent délibérer les 6 communes rattachées au syndicat.

SAUR : rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2011 conformément à la loi n° 95-101 du 2 décembre 1995 (dite Loi Barnier)

M. le Maire explique que ce rapport fait 147 pages et qu'il a dû s'y reprendre à plusieurs fois pour finaliser l'envoi par mail à tous les élus. M. Petiteau proteste contre les délais trop courts et le fait qu'il n'a pas eu le temps d'analyser le rapport et d'en faire une synthèse. Puisque ce rapport doit être validé pour le 31 décembre, M. le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Conseils Municipaux

SIRYAE : retrait de la commune de Maule

Toutes les communes rattachées au SIRYAE sont amenées à se prononcer sur le retrait de la commune de Maule. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le retrait de la commune de Maule du SIRYAE.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : exonération pour la société SJE située au « Poste blanc »

La société SJE n'utilise pas les services d'enlèvement des ordures ménagères et élimine à ses frais ses propres déchets. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur l'exonération de TEOM pour la société SJE.

Relais d'Auteuil-le-Roi : révision du loyer

A la date anniversaire de la signature de la convention d'occupation des locaux, le Conseil municipal doit se prononcer chaque année sur la révision du loyer. Selon la formule annuelle de révision, le loyer passerait de 2 676,81 € à 2 735,77 € à compter du 1^{er} octobre 2012. M. Capelle rappelle l'existence de fuites du toit du Commerce (devis à faire). Mme Chavillon ajoute qu'il y avait également des problèmes d'odeurs et demande ce qui a été fait ; M. le Maire répond qu'il a fait intervenir la SAUR et que tout a été vérifié. M. Petiteau indique que ces désordres sur le commerce rejoignent les problèmes d'entretien des bâtiments communaux, et Mme Desclaux-Curnie propose que la Commission Travaux se réunisse pour faire un bilan des réparations à faire sur le commerce, et ensuite sur l'ensemble des bâtiments communaux. Compte tenu de la situation, M. Capelle propose de maintenir le loyer à son niveau de 2011. M. le Maire répond que cela n'est pas souhaitable pour l'avenir et que cela ne correspond pas aux termes de la convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote au sujet de la révision du loyer à 2 735,77 € :

2 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. Delpech), 8 voix CONTRE (Mme Chavillon, M. Blondeau, M. Petiteau, Mme Vandervoort, M. Capelle, Mme Brüggeman, M. Pélissier, Mme Desclaux-Curnie)

Remplacement de la cuve à fioul de l'atelier

Suite à la nouvelle législation sur le gasoil vert qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013, il est nécessaire

de changer la cuve de fioul qui est obsolète et non recyclable. Quatre sociétés ont été contactées et une seule a proposé un devis de remplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité sur le principe d'un montant d'investissement de 1015,40 € HT pour l'achat d'une cuve et d'une pompe, et demande à ce que d'autres devis lui soient présentés lors du prochain Conseil municipal.

Triennal 2012/2014 : lancement de l'appel d'offre MAPA pour la recherche de la maîtrise d'œuvre

Les travaux de réfection de la voirie et d'enfouissement des réseaux sont prévus Grande Rue, de la Rue de l'Eglise jusqu'au petit rond-point de la rue de Goin. Ils seraient réalisés entre juin et juillet 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire et la Commission MAPA à lancer le marché public pour la maîtrise d'œuvre du Contrat triennal.

PPRNA : délibération du Conseil municipal sur l'instauration du plan de prévention

Le Conseil municipal doit délibérer sur l'instauration du PPRNA sur la Commune d'Auteuil le Roi. Ensuite, les services de l'État lanceront une enquête publique sur la commune, à l'issue de laquelle le document de préconisation sera annexé au futur PLU et deviendra une règle d'urbanisme obligatoire. M. Capelle s'interroge sur le mode d'application de ces nouvelles règles et contraintes. M. le Maire rappelle que, pour le bâti existant, le plan fait surtout des recommandations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable

9 voix POUR - 2 ABSTENTIONS (Mme Desclaux-Curnie, M. Pélissier)

Conteneur à verres enterré : position du Conseil municipal suite aux 5 recours gracieux demandant aux élus de revenir sur le choix du lieu d'implantation

Un très long débat s'instaure à l'issue duquel M. le Maire explique que, juridiquement, la seule façon de faire annuler les recours est de revenir sur le vote du Conseil. La majorité des élus expriment le souhait d'avoir des éléments techniques complémentaires de la part du SIEED afin que le dossier puisse être réexaminé.

Nomination de nouveaux conseillers aux postes laissés vacants dans les syndicats et commissions suite au décès de Mme Simone Depoux

Le Conseil municipal vote à bulletin secret et émet à l'unanimité un avis favorable pour la nomination de

- M. Petiteau comme membre du CCAS
- Mme Chavillon comme titulaire au SIVOM, et Mme Desclaux-Curnie comme suppléante
- M. Pélissier comme membre de la Commission Finances
- Mme Desclaux-Curnie comme rapporteur de la Commission MAPA
- Mme Desclaux-Curnie comme membre de la Commission Communication

Le Conseil municipal vote à bulletin secret et émet un avis favorable pour la nomination de Mme Chavillon comme titulaire à la Commission MAPA (9 voix POUR et 2 voix CONTRE)

Pour les commissions « Travaux & Bâtiments », « Sport/Loisirs/Jeunesse/Séniors/Vie associative », « École/Enfance/Périscolaire », « Sécurité » et « Intercommunalité », il y a carence de candidature. Mme Desclaux-Curnie propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal la suppression de la commission « École/Enfance/Périscolaire » car elle n'est plus réunie depuis plusieurs années.

Urbanisme : position du Conseil municipal suite à l'arrêté du Maire n° 15/2012 portant arrêt des travaux d'une maison individuelle

M. le Maire informe les élus que des travaux ont commencé avant obtention d'un permis de construire et qu'il a été obligé de faire un arrêté suspensif ; le dossier est en instruction auprès de la DDT qui a demandé des documents complémentaires, que le propriétaire doit fournir au plus vite.

Mme Chavillon cite d'autres problèmes d'urbanisme sur la commune. M. Le Maire répond que des constructions sur parcelles non constructibles sont impossibles, et qu'il n'est également plus possible de s'opposer aux constructions en bois suite aux Lois Grenelle 1 et 2.

Même si le Conseil n'a pas à voter les arrêtés du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

émet un avis favorable sur le principe d'émettre cet arrêté par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Chavillon, M. Blondeau). Ce positionnement du Conseil correspond à un vote de soutien.

Séance du 25 octobre 2012

Déléataire SAUR : approbation du Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2011 conformément à la loi n° 95-101 du 2 décembre 1995 (dite Loi Barnier)

M. le Maire donne la parole à M. Petiteau qui explique son analyse du rapport annuel 2011 de la SAUR sur le prix et la qualité des services de l'eau potable. Celui-ci souligne la réserve suivante : les augmentations de prix sont obtenues par application de l'indice contractuel de révision, indexé notamment sur l'évolution du coût de la main d'œuvre BTP d'IDF alors que 88% des volumes facturés aux usagers sont fournis à la SAUR par des approvisionnements extérieurs, achetés à des prix de gros. Selon M. Petiteau, cette situation conduit à une augmentation injustifiée de la part SAUR de la facturation, alors même que la consommation unitaire par usager est en baisse.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport du déléataire SAUR, mais émet une réserve sur sa tarification.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget du Commerce pour le premier trimestre 2013

Mme Monteiro explique que cette délibération autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du commerce jusqu'à l'adoption du nouveau budget ou jusqu'au 31 mars 2013. Elle rappelle que le Conseil municipal ne pourra investir que 25% de l'enveloppe budgétaire de 30 955,35 €, soit 7 738,83 €.

Mme Desclaux-Curnie rappelle à M. le Maire qu'il n'a plus la délégation de mandater et qu'il faut modifier la délibération en mentionnant « Délibération autorisant le Conseil municipal à engager ... ».

Ce dernier confirme que, comme chaque année, seul le Conseil municipal a pouvoir d'accepter

Conseils Municipaux

l'engagement des investissements. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget de la Commune pour le premier trimestre 2013

Comme précédemment, Mme Monteiro explique que le Conseil municipal ne pourra investir que 25% de l'enveloppe budgétaire de 347 415,97 €, soit 86 853,99 € d'ici l'adoption du Budget 2013 ou jusqu'au 31 mars 2013. Après en avoir délibéré et en tenant compte de la remarque qu'il faut remplacer dans la délibération le mot « Maire » par « Conseil municipal », le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Conteneur à verres enterré : consultation des Auteuillois sur son implantation

M. le Maire rappelle le courrier reçu en Mairie, qui résume la consultation qui a été faite par quelques Auteuillois auprès des habitants du village afin de connaître leur choix d'emplacement du container enterré. Il demande quelle suite le Conseil municipal souhaite donner à cet avis formulé par les Auteuillois.

M. Pelissier donne lecture d'un texte qui résume, selon une majorité des élus, l'historique du dossier.

Après avoir rectifié quelques points du texte lu, M. le Maire rappelle qu'à ce jour, une délibération a été prise, votée et visée par le Contrôle de légalité de la Sous-Préfecture, avec un choix d'emplacement dans la partie haute du parking de la Mairie. Pour reconsidérer le vote sur la localisation du container, selon le droit administratif, il faut d'abord revenir sur la délibération prise le 28 Juin 2012 ; en effet, le Conseil municipal est souverain et est le seul à pouvoir remettre en question son vote.

Un très long débat s'instaure entre les membres du Conseil municipal, à l'issue duquel la majorité renouvelle sa demande de faire venir sur la commune un technicien du SIEED pour obtenir un complément d'informations, notamment sur le refus du site de Saint Sanctin. M. le Maire conclut que, du fait de la divergence des élus sur la suite à donner

au courrier, la délibération du 28 Juin 2012 n'est pas réétudiée pour l'instant.

Enquête publique concernant le Parc zoologique et de loisirs de Thoiry

L'affichage annonçant la tenue de l'enquête d'utilité publique du parc zoologique de Thoiry a été mis depuis le 21 septembre 2012 sur les différents panneaux de la Commune ; cette enquête sert pour partie à régulariser des travaux qui ont déjà été réalisés en toute illégalité.

M. le Maire souligne également le projet de création d'une unité de méthanisation à partir des déchets des animaux, qui va produire et générer le stockage en réservoirs de plusieurs tonnes de gaz inflammable. Il explique que l'avis des communes est recevable par le Commissaire enquêteur jusqu'au 5 Novembre 2012. Il propose que le Conseil municipal, tout en soulignant la notoriété du zoo de Thoiry, émette des interrogations sur le protocole utilisé pour lutter contre les nuisibles, sur l'état d'avancement du projet d'unité de méthanisation, sur l'état d'avancement du paysagement des buttes de terre créées entre 2006 et 2010. Enfin, il souhaite que le Conseil municipal demande dans son avis confirmation qu'aucun autre apport de terres, qui a induit pendant 4 ans des nuisances importantes aux riverains de la RD76, n'est envisagé dans le cadre du développement du Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'avis proposé avec les réserves émises par 9 voix FAVORABLE, et 1 ABSTENTION (Mme Chavillon).

Enquête publique relative à autoriser à exploiter des turbines et des installations de compressions de gaz naturel sur le site de Beynes.

M. le Maire explique que les conditions de consultation sont les mêmes que pour l'enquête précédente. Il s'agit là de l'exploitation de turbines et de l'installation d'unités de compression de gaz naturel sur le site de Beynes, sachant que les stations de compressions sont vétustes et doivent être déplacées. Ce déplacement engendre l'abattage de 198 arbres qui ne seront pas replantés suite à un manque d'espace disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Petiteau).

Abribus sur le parking de la Mairie

Bien que le marché soit inférieur à 15 000 €, une publicité pour les travaux de l'abribus, avec une date limite au 28/08/2012, a été faite et n'a obtenu qu'une seule réponse. Dans ce cas de carence de candidature, la commune peut proposer directement aux entrepreneurs d'envoyer un devis réactualisé pour pouvoir passer le marché et la commission MAPA n'est pas tenue d'être convoquée.

M. le Maire expose les devis obtenus :

Devis LANGLOIS (charpente)	2 942,34 € TTC
Devis ZWALD (maçonnerie)	7 532,11 € TTC

Total :	10 474,45 € TTC

M. le Maire propose de demander aux entreprises de réactualiser leur devis. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour rappel, un certain nombre de Conseils municipaux supplémentaires, dédiés aux finances, se tiennent en journée afin de ne pas rajouter d'heures supplémentaires au secrétariat de Mairie.

Date	Quorum	Reconvocation du Conseil municipal
27 juillet	NON	3 août
31 août	NON	4 septembre
14 septembre	NON	24 septembre
19 octobre	NON	23 octobre
7 novembre	NON	14 novembre

A l'issue de ces Conseils municipaux, les dépenses ont été acceptées à l'unanimité des membres présents.

AIM Limousines
AIM Limousines

Transport de personnes
Toutes destinations

Alain

06 08 57 77 48
mancieralain@orange.fr

Ida

06 80 47 80 80
ida.vinkovic@orange.fr



Siège social : 4 bis rue de Goin 78770 Auteuil le Roi



La restauration scolaire d'Auteuil-le-Roi

La restauration scolaire d'Auteuil le Roi sert une soixantaine de couverts par jour. Nous essayons au quotidien de diversifier autant que possible les repas pour un réel apport sur le plan nutritionnel et pour favoriser l'apprentissage du goût. Une rotation des menus est en effet proposée afin que les enfants puissent découvrir un maximum de denrées. Nous accordons une importance particulière à l'écoute des enfants et nous les encourageons toujours à goûter à tous les plats.

Qui livre les repas ?

Depuis 2008, l'entreprise qui nous livre les repas est « la Normande ». Cette entreprise est spécialisée dans la restauration pour collectivités et est située à Saint-Nicolas-D'aliermont dans la Seine-Maritime. Ils élaborent des repas équilibrés avec des produits frais tous les jours et les plats cuisinés sont livrés tous les matins à Auteuil puis réchauffés sur place par les dames de la cantine. Ces repas sont fabriqués selon le procédé de la liaison froide dans le strict respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Conscients des enjeux que représente l'alimentation en matière de santé et de bien-être, les menus sont établis par une diététicienne qui propose à notre commune le choix entre trois plats différents.

Tout au long de l'année, des repas à thème sont proposés aux enfants (la journée du goût, le déjeuner des pirates...) et des repas de fêtes sont aussi servis (Noël, Pâques, Chandeleur ...).

Comment sont organisés les services ?

11h25 : Départ pour la cantine... Après être passés aux toilettes et s'être lavés les mains, les enfants s'installent aux places qui leur sont attribuées. Ces places peuvent être modifiées en fonction de petits problèmes d'ordre disciplinaire ou d'affinités entre camarades. Des tables sont réservées pour les enfants qui sont restés en soutien scolaire et qui arrivent à la cantine plus tard, accompagnés par leur professeur. Deux dames surveillent en permanence le repas, en attendant qu'une troisième personne vienne renforcer l'équipe à la rentrée des prochaines vacances scolaires. Les dames de la cantine essayent, tout au long de l'année scolaire, d'organiser de petites animations surtout la veille des vacances scolaires, de célébrer les anniversaires ou décorer la salle en fonction des époques de l'année ou des thèmes choisis pour les animations. Elles souhaitent faire de ces déjeuners des moments agréables pour tous les enfants afin qu'ils retournent en classe dans de bonnes dispositions pour un après midi studieux.

Sur la base du volontariat, deux enfants de primaire viennent donner un petit coup de main aux Petits de Maternelle pour le repas et pour se rhabiller avant de partir en récréation.

13h30 : Départ pour la récréation, lorsque la météo le permet...

Lorsque la météo ne permet pas aux enfants de sortir en récréation, alors ils profitent de la salle pour jouer à des jeux de société ou dessiner.

Qui surveille la cantine ?



Bernadette DUBUC

Employée par la commune depuis septembre 2008, Bernadette est aussi en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Suite au départ de Françoise Fritz, la commune a décidé d'employer **Dominique AKBIK JOURDAIN** depuis le mois d'Octobre de 11h30 à 13h30. Celle-ci est également salariée de « La Normande » de 9h30 à 16h30, selon les besoins du service.



Une troisième personne viendra renforcer l'équipe dès que possible.

Paielement par prélèvement automatique

Quelques chiffres :

Depuis l'ouverture de la nouvelle cantine « Rue du Rû d'Orme », le nombre de repas servis est en nette augmentation. La différence entre les deux prix de repas donne la quote part qui reste à la charge de la Commune.

Année	Nombre de repas servis	Prix repas moyen payé par la commune	Prix repas payé par les parents
2008	6486	6.16 €	4,70 €
2009	7466	6.14 €	4,70 €
2010	7711	5.68 €	4,70 €
2011	7535	5.81 €	4,70 €
2012	8424	5.78 €	4,70 €

Grille tarifaire :

Le tarif du prix de la cantine pour l'année 2012/2013, voté en Conseil municipal du 28 juin 2012.

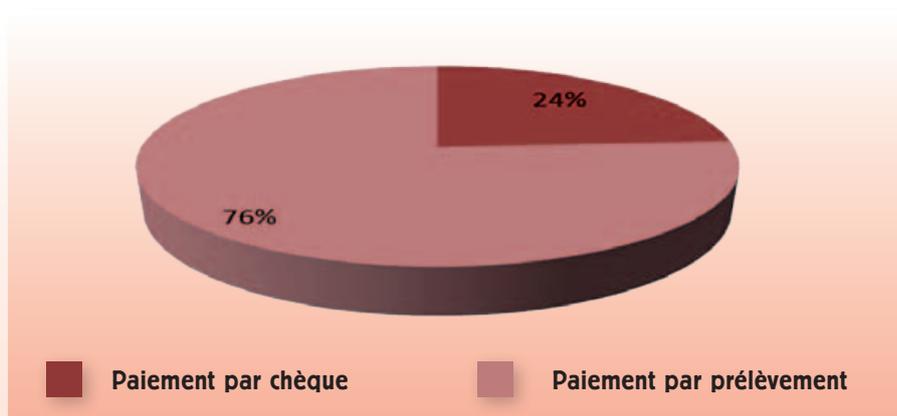
- 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents
- 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels
- 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents
- 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels

On vous l'avait promis, c'est chose faite !

Paielement par prélèvement automatique

En 2013, le règlement de la cantine pourra se faire par prélèvement mensuel automatique sur votre compte bancaire ou postal. Demandé depuis plusieurs années par les parents élèves, il évite ainsi le déplacement en Mairie un samedi par mois et permet de payer à la date limite de paiement sans risque de retard, même lorsque l'on est absent.

Une facture sera adressée par courrier aux familles afin de leur permettre de connaître, à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Le prélèvement automatique mensuel sera effectif à partir du mois de janvier 2013, à terme échu. C'est-à-dire que la facturation des repas de janvier sera faite selon le total de repas réellement consommés sur le mois. Le prélèvement aura lieu le 5 du mois suivant, en l'occurrence pour la facturation de janvier 2013 le prélèvement s'effectuera le 5 février 2013.



70 enfants sont inscrits à la restauration scolaire ; de ce fait, 55 familles sont concernées par l'option de paiement de la cantine. A ce jour, 50 familles ont répondu au courrier de la Mairie sur le choix du paiement de la cantine, soit 91 % des parents payeurs. 38 familles ont opté pour le prélèvement automatique, 12 pour le paiement par chèque.

Les parents ayant choisi le règlement par chèque devront, à réception de leur facture, venir régler en Mairie aux heures d'ouverture du public. Il est possible, à tout moment de l'année scolaire, de modifier le choix du paiement de la cantine. Ce n'est pas irréversible. Nous sommes

heureux de constater que le choix du prélèvement automatique a remporté un vif succès et qu'il y avait bien une attente des parents à ce niveau-là. La Mairie et son service scolaire restent à votre écoute pour vous apporter toute l'aide dont vous auriez besoin pour finaliser votre choix. N'hésitez pas à nous contacter.

Elisabeth Monteiro

Consultez les menus sur le site internet de la mairie



Noël des enfants

Samedi 15 décembre, comme tous les ans à l'initiative du Comité des Fêtes, un spectacle musical fut proposé aux enfants du village. Le spectacle portait sur l'origine des bruits naturels qui, assemblés, donnent naissance à la musique et aux instruments à travers les âges. Puis des enfants ont pu prendre en main les instruments pour improviser des mélodies, et passer ensuite le relais à leurs parents. Une table fut dressée pour offrir viennoiseries, friandises et boissons aux Petits comme aux Grands.

Ensuite, les enfants de l'école ont présenté leur chorale de Noël en y mettant tout leur coeur sous la direction de leurs enseignantes.

Le Père Noël tant attendu finit par arriver... Il a procédé à sa distribution de friandises, moment sympathique qui s'est poursuivi par une longue séance photos.

Enfin un apéritif a clôturé cette matinée.

Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement l'équipe enseignante et toutes les personnes qui ont participé et soutenu par leur générosité la réussite des manifestations au cours de l'année.

Il présente à chacun de vous ainsi qu'à toute votre famille ses meilleurs voeux de santé et de prospérité pour l'année 2013.



Merci

à M. et Mme Cozic pour le don du très beau sapin de Noël, et aux professeurs des écoles pour la maquette de notre village réalisée par les enfants



Repas du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Auteuil-le-Roi invite chaque année toutes les Auteuilloises et Auteuillois de plus de 60 ans à un déjeuner à la Salle des Fêtes.

Ce Samedi 27 octobre 2012, une soixantaine de convives se sont régalés de paupiette de sole, filet de bœuf et soufflé aux poires !



N°119
Déc. 2012
Vie au village



Vin blanc
Vin rouge
Champagne
Café

Kir
Mises en bouche
Paupiette de filet de sole soufflée
Mignardises automnales
Filet de bœuf
Duxelles de champignon sous écran
Croustade forestière, Tomate provençale,
Fagot de haricots verts
Duo du terroir et ses quelques feuilles
Soufflé aux poires et son coulis Williams



2012



Rendez vous
l'année prochaine !

Cérémonie du 11 Novembre



Transmettre la mémoire

Le 28 février 2012, le Parlement a fait du 11 Novembre une journée d'hommage à tous les morts pour la France, ce qui confère à cette célébration une solennité encore plus grande. Cette évolution était nécessaire par la disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants.

La célébration à Auteuil-le-Roi était la dernière des six cérémonies qu'assurent ce jour là les Anciens Combattants de Thoiry et ses environs. Elle a rassemblé moins d'enfants qu'à l'accoutumée, Dimanche et vacances de la Toussaint obligent.

Le vin et le chocolat chauds, servis en Mairie comme c'est désormais l'usage, ont été appréciés de tous.



Union Nationale des Combattants



Selon la tradition, notre Assemblée générale annuelle s'est tenue dans l'une des six communes regroupées au sein de l'U.N.C., le Samedi matin 24 novembre 2012. A l'invitation de Mme le Maire d'Autouillet, cette réunion s'est déroulée dans la Salle des Fêtes d'Auteuil-Autouillet.

La Secrétaire générale a présenté le rapport d'activités 2012 : la baisse des effectifs constatée n'a pas empêché la présence de la Section

aux manifestations communales, départementales et nationale ; nous avons également entrepris une démarche de défense de nos adhérents auprès du Ministre des Anciens Combattants.

Puis la Trésorière a fait l'analyse du résultat financier de l'exercice 2011, et le Président a rappelé la répercussion du déficit 2010 de 640€ sur les résultats des années suivantes. Cette perte est liée aux remplacements de 250 drapeaux décorant les tombes le 11 Novembre. Aussi, si l'exercice 2011 enregistre un déficit de 82€, la projection de 2012 devrait se rapprocher de l'équilibre financier grâce aux subventions exceptionnelles de deux communes et d'un don personnel d'un Maire.

Le Conseil d'administration a été renouvelé, mais le manque de volontaires nous inquiète tous.

**Le Président
Maurice Piollat**



La médaille du MÉRITE de l'UNC, médaille d'argent, a été remise à M. Claude DOMMANGET à la demande du Président de Section, pour services rendus notamment l'organisation des cérémonies du 11 novembre et l'aide administrative.

Réunion sécuritaire des biens et des personnes

La gendarmerie... le
un numéro unique... le



La centaine de personnes présentes a ainsi été sensibilisée aux stratégies de démarchage à domicile frauduleux et aux techniques d'effraction des domiciles. Ils ont pu interroger les intervenants sur des sujets généraux, mais aussi sur des expériences personnelles, vécues, et toujours traumatisantes.

Le message de la Gendarmerie est clair : être vigilant afin d'alerter

au plus tôt en cas de doute sur un individu ou bien un véhicule. Un comportement citoyen que j'encourage depuis plusieurs années et qui, j'en témoigne, a évité un certain nombre d'incidents sur la commune d'Auteuil-le-Roi.

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi

Une réunion d'information sur la Sécurité des biens et des personnes s'est tenue à la Salle des Fêtes le 20 novembre dernier, avec le concours de la Brigade de Gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines. Les habitants d'Auteuil-le-Roi, mais aussi ceux d'Autouillet et de Marcq, y avaient été conviés.



Téléthon et Marché de Noël

« Téléthon - Auteuil donne le ton »

Un titre évocateur pour l'intitulé de cette 26^{ème} édition du Téléthon.

Cette année, l'organisation s'est enrichie côté « Animations ».

Les élèves de CM1-CM2 de l'école Sully ont participé à l'épreuve de la dictée, en classe, sur le thème d'une chanson d'Yves Duteil, « La rumeur » : rendez vous leur était donné pour le lendemain après midi, afin d'en connaître les résultats. Les adultes ont pu à leur tour faire cette dictée ; nous pouvons à cette occasion complimenter Angèle, la seule adolescente participante.

Un parcours extérieur, à faire à pied, en vélo ou autre, s'est déroulé de 14 h à 16 h, mais sans succès !

Comme l'an passé, le Marché de Noël a rythmé cette journée, avec la participation d'artisans proposant bijoux, sculptures, objets de décoration, poteries, écharpes..... mais aussi miel et charcuterie andalouse. L'occasion de pouvoir faire des achats pour les fêtes de Noël.

Pour se restaurer sur place, on pouvait acheter, crêpes, chocolat chaud, hot dog, vin chaud.....

Les associations, quant à elles, toujours présentes, ont proposé la dégustation du vin d'Auteuil pour accompagner des huîtres de Cancale, l'achat de livres, la vente d'objets réalisés par les enfants de la Garderie, la boutique Téléthon,

la vente de rosiers (offerts par la Société Poullain). Tous ces bénéfices récoltés par les associations au profit du Téléthon.

Le « clou de cette journée », vers 16 h, la chaîne humaine : plus de 120 mains, munies de gants (vendus au profit du Téléthon) qui se sont dressées vers le ciel, tous unis pour former un cœur !

Un grand merci aux participants, aux bénévoles, à la Société POUILLAIN qui font que le Téléthon peut poursuivre son action.

Au final, plus de 1800 euros que nous aurons le plaisir de remettre aux organisateurs du Téléthon.

Marie Chavillon



Rendez vous l'année prochaine.

Tous nos remerciements à la Jardinerie Poullain pour le don des rosiers vendus au Téléthon



C dans l'R d'Auteuil

Nous pouvons le faire, faisons le pour ceux qui ne peuvent pas



Le départ de la 3R
(photo Massala Production)

Comme vous le savez tous, « C dans l'R d'Auteuil » a pour vocation d'organiser des évènements dans le but de récolter des fonds et de les reverser à une association d'aide aux personnes en difficulté. En 2012, nous avons soutenu l'association « Du Fun pour Tous », association yvelinoise qui permet à des enfants avec un handicap d'avoir des loisirs périscolaires comme tous les autres enfants.

Le 10 juin, « C dans l'R d'Auteuil » a organisé, grâce à l'aide de 45 bénévoles du village, sa 6^{ème} Randonnée Raid du Roi. Environ 160 compétiteurs ont pris le départ dans une ambiance « bon enfant ».

Cet évènement, dont l'organisation est maintenant bien rodée, a permis d'accueillir des nouveaux bénévoles, apportant un peu de sang neuf à l'équipe des « anciens », fidèles depuis le début de l'aventure.

Nous les remercions chaleureusement et espérons qu'ils ont pris le plaisir qu'ils espéraient trouver dans cette journée, et les attendons avec grand plaisir pour la prochaine édition 2013.

Nous avons bien sûr une pensée émue pour notre regrettée Simone, bénévole depuis l'origine.



Deux bénévoles en pleine réflexion sur leur poste
(photo Massala Production)





Les 3 épreuves de la Randonnée : Run & bike, VTT et Course d'Orientation (photo Massala Production)

Au total, sur les six années qui se sont succédées, nous avons pu accueillir dans notre belle campagne près de 1.000 participants. Belle promotion pour la région !

Le 8 décembre, « C dans l'R d'Auteuil » a eu le plaisir d'apporter sa contribution à l'organisation du Téléthon 2012 : une vente de gants organisée durant la journée afin de réunir tous les « gantés » en milieu d'après midi pour créer une chaîne humaine. Cette action a permis d'aider les organisateurs à reverser au Téléthon une somme supérieure à 1 700 €. L'objectif est atteint : nous nous en réjouissons.

Le Président - Frédéric Rosset



La chaîne humaine en forme de cœur (photos Massala Production)
www.massalaproductio.com

Nous profitons de cette page du Bulletin municipal pour vous donner le calendrier de nos prochains évènements de l'année 2013 :

- Mars 2013 : remise du chèque à l'association « Du Fun pour Tous ». Tous les Auteuillois sont invités à nous retrouver (Mairie – date à préciser)
- 28 avril 2013 : Concours amical de pétanque, la doublette d'Auteuil (Stade)
- 21 mai 2013 : réunion des bénévoles de la Randonnée Raid du Roi (Mairie)
- 9 juin 2013 : 7^{ème} Randonnée Raid du Roi (Départ Salle des Fêtes)

Nous contacter : contact@randoraidroi.fr - tél 06 89 99 46 86 - site internet : www.randoraidroi.fr

N°119
Déc. 2012

Associations

Auteuil Gym

Nos petits sportifs en plein effort !



*Bonnes
fêtes
de
fin d'année*



KRAV MAGA Auteuil



Le Krav Maga est un sport de défense venant de l'armée israélienne, adopté par le FBI et GIGN, maintenant ouvert au public.

Le premier cours de self-défense a eu lieu le 15 novembre dernier.

Déjà plusieurs licenciés et licenciées permettent à l'association de prendre son envol.

Tous les membres du bureau vous invitent à venir découvrir ce sport, lors des séances qui se déroulent à la salle des fêtes d'Auteuil les jeudis de 19 h à 20h30.

www.krav-maga-universal-formation.com

**Le président
Frédéric Pelleray**

Comité des Fêtes

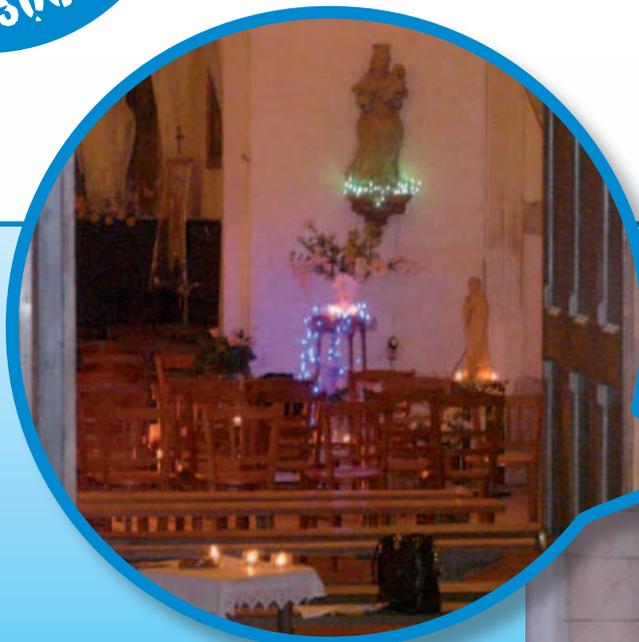
Samedi 1^{er} décembre, pour la première fois, le Comité des fêtes a organisé une soirée Karaoke gratuite sur écran géant à la salle des fêtes. De nombreuses chansons d'époques différentes ont été proposées afin que chacun s'improvise « chanteur d'un soir » !

Car...

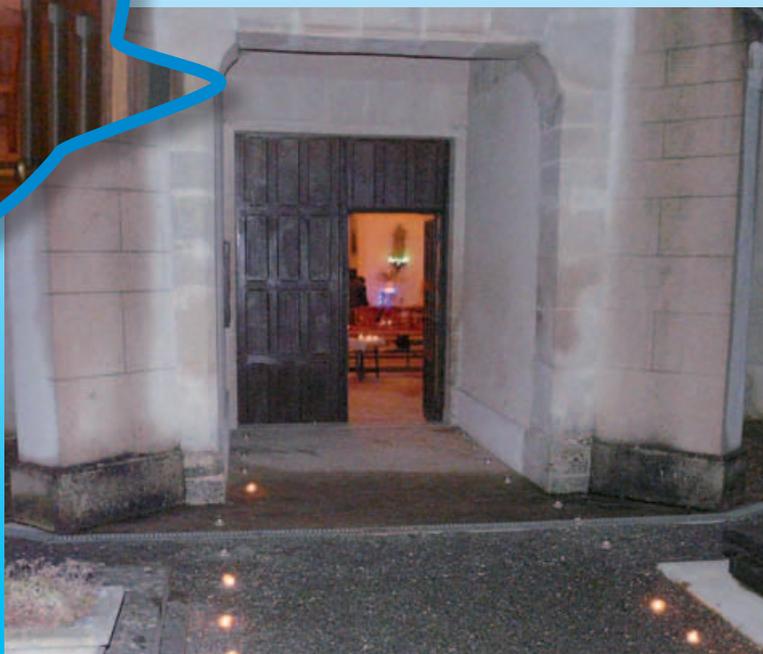
Un moment agréable en famille ou entre amis qui a été apprécié, dans une ambiance conviviale.

**Chanter est bon
pour le moral !**





Fête des lumières



L'association auteuilloise St Sanctin a organisé le mercredi 8 décembre, dans l'après midi, sa première « Fête des lumières ». Moment de prières où se sont retrouvés quelques fidèles.

Pour terminer un chocolat chaud a réchauffé les coeurs et lescorps !

Des Hommes

des hommes de bonne volonté

C'est le moment des bonnes résolutions de nouvelle année, aussi venez essayer :

La Pratique de Méditation dans votre village

Une pratique simple et accessible qui :

- Développe la vitalité
- Equilibre le sommeil
- Calme les nerfs
- Vide la tête

Un dimanche matin de 10h30 à 12h00 et deux jeudis après-midi de 14h30 à 16h00 par mois.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Marie Genebrias au **06 60 14 36 99**

Association des hommes de bonne volonté • 12 rue de l'Eglise • 78 770 Auteuil le Roi

de Bonne Volonté

L'Oiseau lire, au fil du temps

La bibliothèque et l'Ecole Sully

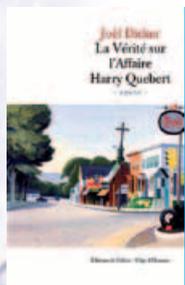
Tous les mois, les petits élèves de Moyenne et Grande Section de Maternelle et les CP reprennent le chemin de la bibliothèque pour y emprunter le livre de leur choix et écouter des histoires. Avant chaque période de vacances scolaires, ce seront les CE1 qui seront accueillis.

Les nouveautés, les dédicaces, cette année encore, L'Oiseau Lire a sélectionné pour vous quelques nouveautés littéraires, « coups de cœur » de l'équipe bénévole et des fidèles lecteurs. En effet, il nous paraît évident que nous devons rester proche des goûts de chacun. Nous vous laisserons le plaisir de découvrir quelques dédicaces.

Une envie de lire, voici quelques titres de nos nouveautés :



Le sermon sur la chute de Rome
Jérôme Ferrari
Prix Goncourt 2012



La vérité sur l'affaire Quebert
Joel Dicker
Prix des lycéens et Grand Prix de l'Académie Française 2012



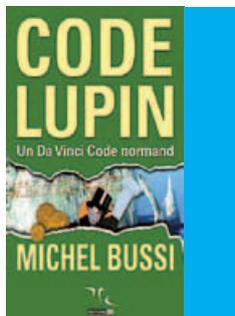
Carrare
Célia Houdart
Prix Françoise Sagan 2012



Home
Toni Morrison

■ **Le grand cœur**
de Jean Christophe Ruffin

■ **Trois policiers**
Michel Bussi



Omaha crime
Meurtre sur Seine
Code Lupin

■ **Pour seul cortège**
de Laurent Gaudé

■ **Les pays**
Marie-Hélène Lafon

Et pour les petits



Nina et Nino
de Yokococo

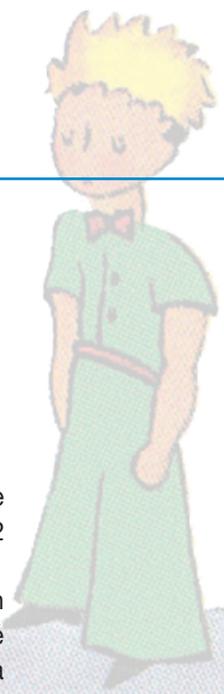
Venez découvrir par vous-même notre sélection de cette rentrée, livres récemment achetés ou donnés.

Merci renouvelé à tous nos donateurs !!!

Le Téléthon

Comme de nombreuses associations d'Auteuil, nous avons participé au Téléthon 2012 et proposé à la générosité de chacun des achats de livres.

1 don pour 1 livre



« LE PETIT PRINCE » en hommage à Simone



Dès l'ouverture de la bibliothèque « L'Oiseau Lire » en Octobre 2009, Simone Depoux avait envisagé cette exposition qui a eu lieu les 27 et 28 octobre 2012 au 5 Rue du Rû d'Orme.

Passionné lui-même par l'oeuvre de Saint Exupéry, Guy Gravis, de par son passé d'acteur et de metteur en scène, possédait des trésors qu'il a confié à notre curiosité, livres, affiches dont une illustrée par Jean Marais lors de la représentation théâtrale de la pièce « Le Petit Prince », trophée...

Grâce à Jean -Claude Depoux, en plus des trésors de Guy, l'exposition a permis de faire découvrir à plus de cent visiteurs des ouvrages venus du monde entier, des livres validés par Gallimard mais également des éditions « pirates » dont sans doute la plus précieuse concerne ce projet d'une traduction pour un pays du Magreb jamais publiée, des objets nous rappelant le thème de l'aviation, des représentations des personnages en laine, dessins et peintures.

« Les petites Frimousses » (garderie périscolaire) ont aussi pris part au projet en décorant avec dessins et citations tout un mur à l'occasion de cette exposition.

Actuellement, on peut découvrir ou relire cette oeuvre de Saint-Exupéry sous différents formats : pop up, carrousel, BD...Chaque visiteur pouvait les consulter avec, en fond sonore, un enregistrement du texte dit par Gérard Philippe. Poignant, le document filmé de la femme de l'écrivain racontant son approche de l'oeuvre « Le Petit Prince ».

Magnifiques, dans un décor de dunes, nous avons pu admirer des estampes sérigraphiques en grand format, de toutes les illustrations que l'on découvre dans le livre original.

Partout dans le monde, le livre « Le Petit Prince » délivre un message universel. Cette exposition nous a permis de retrouver notre âme d'enfant .

Merci à Jean-Claude, Guy Gravis et tous ceux qui ont apporté leur aide.

Merci à Simone.

« Toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'elles s'en souviennent »



Organisée à l'initiative de Monsieur Jean-Claude DEPOUX,
 les samedi 27 et dimanche 28 octobre, la bibliothèque d'Auteuil
 le Roi a accueilli de très nombreux visiteurs qui sont venus
 - et revenus - voir l'exposition :
LE PETIT PRINCE et SIMONE

Simone aimait le Petit Prince, ce texte issu de l'imagination d'Antoine de Saint-Exupéry. Elle aimait ce petit bonhomme venu d'une autre planète, qui rencontre des adultes qu'il sait juger avec pertinence et même impertinence et qui découvre l'amitié grâce au renard... Ce court roman a marqué à jamais la littérature mondiale : publié d'abord en 1943 aux USA, puis ensuite en France, traduit dans 54 langues et dialectes, c'est le livre le plus vendu au monde après la Bible.

De très nombreux artistes ont prêté leur voix aux aventures du Petit Prince : Gérard Philippe, Jean-Louis Trintignant, François Perier, Mouloudji, Pierre Arditi... pour les plus connus... de nombreuses bandes dessinées ont vu le jour, des dessins animés, une comédie musicale, un opéra...

Il est devenu spectacle théâtral en 1974 et joué dans le monde entier grâce aux éditions Gallimard qui donnèrent l'exclusivité de l'oeuvre à ma compagnie théâtrale.

J'ai eu un immense plaisir à mettre à la disposition de la bibliothèque d'Auteuil-Le-Roi mes souvenirs et mes documents concernant le Petit Prince pour honorer la mémoire de Simone. C'est l'hommage parfait que je voulais rendre à son dévouement, son intégrité, sa volonté, sa ténacité et son sens de l'humour.

Simone savait que le Petit Prince avait jalonné ma vie professionnelle et que je collectionnais tous les exemplaires (surtout les pirates !). Un jour, qui n'était ni mon anniversaire ni Noël, elle me tendit un paquet cadeau en disant: «C'est pour toi !».

Simone m'avait acheté et offert un exemplaire qui venait de sortir. J'étais ému.

Générosité et discrétion : ça aussi, c'était Simone. Elle était comme la rose du Petit Prince une gentille «emmerdeuse» et quand je le lui disais, elle riait.

Dans sa dédicace, elle m'a écrit « De la part de l'emmerdeuse...! Affectueusement ».

Simone, tu nous manques.

Guy Gravis



Lors du conseil municipal du 31 mai 2012, 9 élus ont demandé qu'un espace d'expression soit mis à leur disposition dans le bulletin.

Le Directeur de Publication ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable de la teneur des propos de cette page qui engagent leurs auteurs.

NB : Le document ci-dessous a été reçu sans les noms des auteurs.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2012, une page de libre expression à disposition des conseillers municipaux a été approuvée par la majorité des élus (9 voix pour, 3 contre –Mme Monteiro, MM Heurtevent et Delpech).
Pour la bonne règle, chaque article devra être approuvé avant parution par un minimum de 5 conseillers municipaux.

La libre expression censurée

Dans le dernier Bulletin Municipal N°118 la page de libre expression n'a pas été publiée. En effet, dans un élan de démocratie, M. le Maire a préféré signer le « bon à tirer » pour l'imprimeur la veille du conseil municipal d'Octobre et avant que le texte « libre expression » ne lui parvienne bien que nous ayons expressément demandé à débattre du contenu de plusieurs articles.

Le « bon à tirer » a été signé sans l'accord de la commission communication et sans en avoir informé le rédacteur en chef.

M. Le Maire a refusé de faire paraître 2 articles illustrant les résultats des élections présidentielle et législative, sous prétexte qu'ils étaient à « caractère politique ».

M. le Maire : « il ne faut pas confondre information politique et politique partisane ».

Pour information un article expliquait la règle des parrainages des candidats à l'élection présidentielle avec un focus sur les 31 parrains des Yvelines (toutes ces informations étaient extraites du Journal Officiel du 31 mars 2012). L'autre article rappelait les changements intervenus dans notre circonscription législative suite au dernier redécoupage (périmètre, nombre d'habitants..).

Une lettre à destination des Auteuillois avait été rédigée par notre député élu. M. Douillet rappelait sa disponibilité et ses coordonnées.

Est-ce que quelques lignes écrites par le député de la circonscription au début d'un mandat de 5 ans peuvent être assimilées à de la propagande ?

Un souci d'équité

Dans un souci d'équité et afin d'éviter toute contestation électorale la majorité de la commission communication et la majorité du conseil municipal avaient demandé que la sortie de ce bulletin N° 119 soit planifiée pour fin janvier, c'est-à-dire après les élections complémentaires et 3 mois après la sortie du N° 118. M. le Maire n'a pas écouté la majorité. Il a avancé d'un mois la parution du bulletin municipal en argumentant des motifs contractuels.

Le PLU en panne.

Suite au retrait des délégations de M. Pelissier qui ont conduit à sa démission du poste de rapporteur de la commission urbanisme, le PLU n'a pas été abordé pendant 4 mois. C'est sous la pression de plusieurs élus que M. le Maire a enfin convoqué la commission urbanisme qui s'est réunie seulement 3 fois depuis juin. Espérons que 2013 sera l'année de la finalisation de notre PLU.

Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes et une bonne année 2013.

Les cars en hiver...



Avec l'arrivée de l'hiver et des premiers flocons, des perturbations ont déjà pu être constatées sur le réseau des transports routiers début décembre.

Afin de prévenir d'éventuels nouveaux problèmes de circulation et vous permettre de vous organiser au mieux, nous vous rappelons que le SITERR met à votre disposition un système d'alerte SMS pour être informés en cas d'arrêt de la circulation des bus dans le village.

Procédure d'inscription disponible en ligne sur : siterr.cityway.fr

Vous pouvez également vous tenir informés directement en ligne sur les sites de VEOLIA <http://www.idf.veoliatransdev.com> et HOURTOULE <http://www.cars-hourtoule.fr>

Informations sur le Relais d'Auteuil

Par lettre recommandée reçue en Mairie le 1^{er} octobre 2012, Jérôme et Edith Pichafroy, gérants du Relais d'Auteuil, ont informé de leur départ au 31 mars 2013.

Aussi la boutique sera-t-elle fermée à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'activité restauration/hôtellerie à partir du 1^{er} mars 2013.

La réouverture prévisionnelle avec une nouvelle gérance est prévue pour le mois d'avril.

Distribution des sacs à déchets verts

Rue de l'Église, près de la Maison des Associations

Samedi 16 mars

Samedi 23 mars

de 9 h - 12 h

Rappel : Déchèterie

Déchèterie à Garancières
 (à côté du parking d'Intermarché)

OUVERTURE :

Lundi, Vendredi et Samedi :
 10 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00
 Dimanche : 9 h - 12 h 30

*Carte d'accès pour 10 passages gratuits
 à demander en Mairie*

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi

14h00 - 19h00

Jeudi et vendredi

14h00 - 17h00

1^{er} samedi de chaque mois

9h00 - 12h00

Tél. 01 34 87 43 15

Fax 01 34 87 58 08

Site

www.mairie-auteuil-le-roi.fr

E-mail

mairie.auteuil-le-roi@

mairie-auteuil-le-roi.fr

Renseignements utiles

- Appels d'urgence : 112
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Centre Hospitalier Versailles :
01 39 63 91 33
- Médecin de garde : 15
- Mairie : 01 34 87 43 15
- SNCF (Méré) : 01 39 20 23 10
- Vétérinaire Auteuil : 01 30 88 55 30
- Paroisse : 01 34 86 01 43
- Pompes Funèbres (Montfort) :
01 34 86 41 09
- Caisse Primaire Ass.Maladie :
36 46 ou 0820 904 102
- Marchés :
Samedi matin :
la Queue-Lez-Yvelines
Dimanche matin :
Montfort et Beynes

**Collecte des
 déchets verts
 Le Lundi, du 1^{er} avril
 au 9 décembre**

**Ramassage des
 encombrants
 Dates non transmises**

Téléthon, Auteuil donne le ton



**Rendez vous l'année prochaine
pour un nouveau défi**